

Parlons de la sécurité dans les réunions Al-Anon!

La sécurité est une question importante dans Al-Anon. C'est un sujet que nous pouvons tous aborder. Une discussion ouverte sur le sujet peut aider les groupes à développer des solutions réalistes aux questions de sécurité – des solutions basées sur les principes fondamentaux de notre fraternité et qui permettront de maintenir la sécurité dans nos réunions. [Ce document s'applique uniquement aux réunions, groupes et membres Al-Anon. Pour la sécurité Alateen, veuillez consulter les consignes Alateen de sécurité et de conduite de votre Circonscription.]

Lorsque les membres sont et se sentent en sécurité dans les réunions, l'unité de nos groupes (Première Tradition) est maintenue.

Les groupes Al-Anon sont des entités spirituelles; ils sont composés de familles et d'amis d'alcooliques qui se réunissent pour partager leur expérience, leur force et leur espoir afin de résoudre leurs problèmes communs. Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri des difficultés qui touchent le reste de l'humanité.

Al-Anon est le microcosme de la grande société dans laquelle nous existons. Les problèmes rencontrés dans le monde extérieur peuvent également se retrouver dans les salles d'Al-Anon. Alors que nous nous efforçons de partager dans un esprit de confiance, aussi bien lors de réunions qu'individuellement avec nos Parrains ou Mairaines personnels ou de service, ainsi qu'avec les autres membres Al-Anon, il est raisonnable que chaque membre s'attende à un certain niveau de sécurité. Les membres qui assistent aux réunions Al-Anon en profitent autant que les autres membres lorsqu'ils fournissent un environnement sûr dans lequel les familles et les amis des alcooliques peuvent se concentrer sur l'idée de découvrir et de maintenir la sérénité. Le groupe peut alors remplir son objectif premier : aider les familles et les amis des alcooliques. Pour cette raison, les groupes et les membres discutent du sujet de la sécurité.

Autonomie et action du groupe

Dans Al-Anon, il n'y a pas de gouvernement ou d'autorité centrale, légale ou autre, visant à contrôler ou diriger le comportement des membres Al-Anon. Conformément à la Quatrième Tradition, la création et le fonctionnement d'un groupe Al-Anon sont guidés par la conscience de groupe de ses membres. Les groupes Al-Anon et les entités de service telles que les Circonscriptions, les Districts, les bureaux de Services d'Information Al-Anon et les Centres de Distribution de Documentation sont autonomes, sauf en ce qui peut affecter un autre groupe, Al-Anon, ou AA dans leur ensemble.

Reconnaissant que la sécurité est une question importante pour leurs membres, de nombreux groupes ont pris des mesures pour réduire au minimum les distractions et les perturbations dans le contexte du groupe.

Adhésion à Al-Anon

L'appartenance à Al-Anon n'a jamais été subordonnée à un ensemble de normes comportementales ou morales autres que celles fondées sur le bon sens, la courtoisie et les valeurs pérennes de gentillesse, de tolérance et d'amour.

La Troisième Tradition d'Al-Anon nous dit en partie que « la seule condition requise pour faire partie d'Al-Anon, c'est qu'il y ait un problème d'alcoolisme chez un parent ou un ami ». Cela apporte une ouverture d'esprit qui aide à définir qui nous sommes en tant que fraternité diversifiée. Cependant, certaines personnes viennent à Al-Anon sans comprendre le type de comportement qui est approprié lors de réunions ou en compagnie d'autres membres. Un membre peut trouver la sérénité dans Al-Anon et pourtant ignorer ce qu'est un comportement acceptable.

Faire face aux perturbations

Bien que la plupart des groupes fonctionnent avec un bon équilibre de spontanéité et de structure, un certain nombre de situations peuvent menacer l'unité du groupe et mettre en péril la sécurité du groupe et de ses membres. Souvent, ces situations peuvent être centrées sur des individus perturbateurs – ceux qui sont combatifs et agressifs, ou ceux qui refusent tout simplement de prioriser les besoins du groupe. Un tel comportement peut détourner l'attention d'une réunion et effrayer les membres – nouveaux ou de longue date.

Certains groupes ont élaboré des plans pour lutter contre les comportements perturbateurs et ont mis en place des procédures par l'intermédiaire de leur conscience de groupe, pour assurer la protection de leur bien-être. Dans de nombreux cas, le comportement perturbateur peut être évité si le(a) président(e) énonce les attentes en ce qui concerne le comportement pendant la réunion.

Certains groupes mentionnent dans leurs annonces d'ouverture de réunion que les comportements illégaux et perturbateurs ne seront pas tolérés. Pourtant, d'autres groupes ont demandé aux membres perturbateurs de quitter la salle de réunion. En outre, les groupes et les membres ont toujours la possibilité de contacter les autorités appropriées si le comportement perturbateur persiste ou si la sécurité de quiconque est menacée.

Sécurité du groupe et unité

Les situations dont les groupes ont discuté par l'intermédiaire de leur conscience de groupe comprennent : le harcèlement sexuel ou criminel; les menaces de violence; l'intimidation; le comportement de contrôle forcé; la contrainte financière; l'intolérance raciale; l'intolérance d'orientation ou d'identité sexuelle; et la domination visant à forcer les membres Al-Anon à accepter un point de vue ou une conviction sur : certains traitements médicaux et/ou médicaments, la politique, la religion, ou toute autre question extérieure. D'autre part, certains membres hésitent peut-être à retourner à une réunion en raison d'autres comportements se produisant en dehors des heures de réunion régulières.

Certains groupes élaborent leurs propres consignes ou procédures pour assurer la sécurité de la réunion. Les membres Al-Anon peuvent approcher les personnes qui agissent de manière inappropriée en prenant soin de tenir compte de la sécurité personnelle de tous lorsqu'ils le font. Les situations peuvent être abordées lors de réunions d'affaires, là où les membres peuvent tenir une réunion de conscience de groupe pour savoir comment gérer ces questions. Une réunion sur les Traditions peut suffire à sensibiliser le membre et lui faire comprendre que l'ensemble du groupe considère son comportement inacceptable et l'inciter à changer. En dernier recours, le membre perturbateur peut être exhorté à ne plus assister à la réunion pendant une période déterminée. Les groupes qui prennent cette mesure draconienne le font pour préserver le bien-être commun et maintenir l'unité du groupe Al-Anon.

Quelle que soit la situation, si la sécurité de quelqu'un est compromise ou si la situation enfreint la loi, les membres concernés peuvent prendre les mesures appropriées pour assurer leur sécurité. Contacter les autorités compétentes ne va à l'encontre des Traditions Al-Anon. *L'anonymat n'est pas une « couverture » de protection contre les comportements criminels ou inappropriés.*

Un comportement inapproprié ou prédateur, tel que l'attention sexuelle non désirée ou le ciblage de membres vulnérables, peut être particulièrement inconfortable. Ces comportements peuvent se produire en dehors de la salle de réunion. Bien que les membres Al-Anon puissent être attentionnés et montrer leur appui aux personnes concernées, nous ne sommes pas des professionnels formés pour gérer de telles situations. Solliciter l'aide de la police ou d'autres professionnels peut s'avérer nécessaire.

Les victimes d'un comportement inapproprié, de harcèlement ou de prédateurs peuvent informer le groupe de ces situations, habituellement par l'intermédiaire d'un Parrain, d'une Marraine, ou d'un(e) ami(e) de confiance. Ainsi, le groupe est informé et les membres peuvent aider à remédier à la situation et à éviter d'autres problèmes. La discussion de groupe devrait porter sur la façon de créer un environnement dans lequel tous les membres de la famille et les amis des alcooliques peuvent découvrir et maintenir la sérénité.

Al-Anon et l'application de la loi

L'appartenance à Al-Anon ne nous accorde pas l'immunité face à la loi; participer à une réunion Al-Anon ne met aucun membre au-dessus de la juridiction de la police.

En tant qu'individus, les membres Al-Anon sont également des « citoyens du monde » et, en tant que citoyens, nous ne sommes pas au-dessus de la loi.

Par l'intermédiaire du processus de conscience de groupe, de nombreux groupes ont établi des consignes afin d'identifier quand il serait approprié de contacter la police et de gérer ces situations dans le cadre du système juridique. Aucun groupe Al-Anon n'est tenu de tolérer des comportements illégaux, et toute activité incluse dans une réunion Al-Anon est sujette aux mêmes lois qui sont applicables en dehors de la réunion. Dans le passé, certains groupes ont dû faire face à certains actes de violence, de détournement de fonds, de vol de biens, ou autre.

Urgences

Des blessures, accidents, incendies, etc., se produisent parfois pendant les réunions. Pour faire face à ces situations, les groupes peuvent également élaborer des plans et procédures, généralement en consultation avec leur lieu de réunion ou les autorités locales. Gérer une situation d'urgence est plus important que de poursuivre la réunion; aussi, les membres ne devraient pas hésiter à appeler le personnel d'urgence dans les situations critiques.

Garder l'accent sur notre but premier

La Cinquième Tradition nous dit que : « Chaque groupe Al-Anon n'a qu'un but : aider les familles des alcooliques. Nous y parvenons en pratiquant nous-mêmes les Douze Étapes d'AA, en encourageant et comprenant nos parents alcooliques, et en accueillant et réconfortant les familles des alcooliques ». Nous avons espoir que notre but premier transcende la plupart des difficultés et limite les comportements négatifs; toutefois, des problèmes de sécurité compromettent parfois l'harmonie du groupe.

La sécurité est importante pour le fonctionnement du groupe. Lorsque les membres maintiennent l'ordre et la sécurité lors des réunions, le groupe dans son ensemble en bénéficie, et toutes les personnes impliquées peuvent se concentrer sur le rétablissement du mal familial de l'alcoolisme et apprendre à mener une vie sereine.

En définitive, l'expérience de la façon dont ces situations sont gérées peut être aussi variée que notre fraternité elle-même. Faire preuve de discernement et de bon sens, tout en adhérant aux Douze Traditions, semble être le meilleur guide.

Que peuvent faire les groupes et les membres?

Les groupes et les membres peuvent discuter du sujet de la sécurité afin de sensibiliser les membres et, grâce au parrainage, aux ateliers et aux réunions, contribuer à créer un environnement aussi sécurisant que possible, aussi bien pour les nouveaux venus que pour les membres actuels et éventuels. Ceci peut faire l'objet de discussions dans les réunions de groupes, de Districts et de Circonscriptions.

Voici quelques suggestions et rappels utiles :

- Parler des questions de sécurité avant que celles-ci ne surviennent est toujours une bonne idée.
- Chaque membre assistant à une réunion Al-Anon est respectueux de la sécurité.
- L'animateur de chaque réunion peut expliquer clairement ce qu'Al-Anon est et n'est pas.
- Le parrainage joue un rôle important; les Parrains ou Mairaines peuvent s'avérer utiles et signaler les signes avant-coureurs ou les situations malsaines aux membres qu'ils parrainent et aux nouveaux venus.
- Les membres Al-Anon qui ont certaines réserves quant aux paroles ou au comportement d'un Parrain, d'une Mairaine, ou de tout autre membre pourraient trouver bénéfique de se confier à une personne en qui ils ont confiance – soit de leur groupe Al-Anon ou à un professionnel, s'ils le jugent nécessaire.
- Inclure « La sécurité dans Al-Anon » comme sujet d'inventaire de groupe pourrait s'avérer utile.
- Élaborer des consignes et procédures sur la sécurité pourrait être utile aux groupes.

Dans toutes les discussions sur la sécurité, mettez l'accent sur notre but premier et notre bien commun, et placez les principes au-dessus des personnalités.

Un mot spécial pour toute personne confrontée à la violence

Le processus délicat d'Al-Anon se matérialise progressivement, au fil du temps. Cependant, ceux d'entre nous qui sont confrontés à des situations violentes susceptibles de mettre leur vie en danger peuvent être amenés à faire des choix immédiats pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Cela peut impliquer de faire des arrangements pour se réfugier chez un voisin ou un ami, de demander la protection de la police, ou de laisser de l'argent et un jeu supplémentaire de clés de voiture qui pourraient être récupérés à tout moment en cas d'urgence.

Il n'est pas nécessaire de décider comment résoudre la situation une fois pour toutes. Ce qui compte, c'est de s'écarter du danger en attendant que ce processus de prise de conscience, d'acceptation et d'action puisse nous permettre de faire des choix que nous jugeons satisfaisants.

Toute personne victime de violence physique ou sexuelle ou de menaces peut être terrorisée à l'idée de prendre des mesures. Agir avec de manière décisive demande parfois une grande dose de courage et de foi, mais nul n'est tenu d'accepter la violence. Peu importe ce qui semble déclencher l'attaque, nous méritons tous de nous sentir en sécurité.

Ressources utiles pour les membres et les groupes Al-Anon

- *Un dilemme: le mariage avec un alcoolique** (FB-4)
- *... Dans tous les domaines de notre vie – Transformer les situations de crise en expériences positives** (FB-15)
- *De la survie au rétablissement : une enfance dans le foyer d'une personne alcoolique** (FB-21)
- *Le parrainage et tout ce qu'il comporte** (FP-31)
- *Étui – Utiliser les principes Al-Anon pour résoudre nos conflits** (FK-70)
- *Signet – Le parrainage – Travailler ensemble vers le rétablissement** (FM-78)
- *Signet – Al-Anon/Alateen est et n'est pas** (FM-44)
- *Manuel de Service AlAnon/Alateen ** (FP-24/27)
- *Faisons un inventaire de groupe* (FG-8a)
- Communiquer avec le Représentant de District ou Délégué de la Circonscription pour entendre des témoignages d'expérience partagée.

**Peut être disponible auprès de votre groupe ou de votre Centre de Distribution de Documentation local.*

Vous pouvez photocopier cet outil et le partager avec votre groupe. Nous demandons aux corps de service désirant donner accès à ce document à partir d'un site Web de créer un hyperlien vers al-anon.org afin de fournir aux membres le document le plus récent.

Bureau des Services Mondiaux

1600 Corporate Landing Parkway, Virginia Beach, VA 23454

Téléphone : 757-563-1600; Télécopieur : 757-563-1656

al-anon.org